

Le TÉMOIN: Je me permets d'ajouter que, dans mon rapport de cette année, on relève un bon nombre de paragraphes qui se rattachent à la révision attendue de la loi du revenu consolidé et de la vérification. Ils n'ont pas été insérés à titre de critique, mais plutôt pour la gouverne des députés, afin que ceux-ci puissent se familiariser avec ces questions, s'ils les jugent importantes, avant d'aborder l'étude du projet de loi. Je ne dénonce pas les comptes en cause: j'ai simplement signalé ces points, sachant que la Chambre allait être saisie de ce projet de loi.

Le PRÉSIDENT: Page 4, article 6. A-t-on des questions à poser? Alors, passons à l'article 7.

M. MACDONNELL: L'auditeur général pourrait-il nous fournir des détails quant à la diminution de quelque 16 millions qu'accuse la rubrique "Rendement des placements"? Il s'agit peut-être d'un renseignement que nous aurions dû trouver nous-mêmes avant de nous rendre ici.

Le PRÉSIDENT: Où cela se trouve-t-il, s'il vous plaît?

*M. Macdonnell:*

D. Il s'agit, monsieur le président, du poste intitulé "Rendement des placements", qui se trouve à la 4<sup>e</sup> ligne de l'article n° 7 et qui accuse une diminution de \$16,360,000.—R. Monsieur le président, la diminution tient surtout à la vente de valeurs détenues à titre de placements temporaires du gouvernement du Canada.

D. A l'égard d'un ministère ou en général?—R. Pendant les années de guerre, le ministre des Finances avait un compte de placements en valeurs. Il était autorisé par décret du conseil à engager dans des placements temporaires les soldes improductifs du Fonds du revenu consolidé, afin de les rendre productifs. Il a ainsi accumulé un montant important. Quelques-unes de ces valeurs sont arrivées à l'échéance et ont été rachetées, cessant lors de rapporter des intérêts.

D. Vous voulez dire qu'il les a achetées à prime?—R. Il peut en avoir acheté à prime. Il les a achetées sur le marché, alors qu'elles faisaient prime dans certains cas et perte dans d'autres. Ces valeurs portaient intérêt à 3 p. 100. Naturellement, cette source de revenu est disparue avec la vente de ces valeurs.

*M. Fulton:*

D. Le ministre a-t-il placé cet argent dans des obligations de l'État?—R. Précisément.

*M. Macdonnell:*

D. J'avais l'impression que nous avions soutenu le prix des obligations de l'État, de sorte qu'il ne pouvait diminuer?—R. Il ne s'agissait pas de soutenir le marché, mais de rendre productif d'intérêt un capital oisif. Ainsi, pendant la guerre, le ministre lançait une émission de, mettons, deux ou trois milliards. Il n'avait pas besoin de tout cet argent à la fois. S'il le laissait à la banque, il n'en touchait aucun intérêt; mais s'il l'affectait à l'achat de titres de l'État, il bénéficiait d'un intérêt de 3 p. 100.

D. Ces quelque 16 millions représentaient donc le rendement de fonds qui se trouvaient provisoirement disponibles, mais qu'il fallait éventuellement dépenser pour faire face à quelque besoin?—R. Ils étaient convertis.

*M. Fulton:*

D. De quelle façon le tableau des recettes et dépenses du pays se trouve-t-il modifié quand l'État place son argent dans des valeurs, se verse un intérêt sur